



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 23.385

MISE EN LIGNE LE 27-06-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230622-DCPT23-385-AU
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

DECISION

**CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS
DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE ROYAN
(REGIE N°43000-16)**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 30 juin 2022 (DC N°22/415) concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN, rendu exécutoire le 04 juillet 2023,

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs de l'Ecole de Musique comme suit :

	<i>Pour mémoire Ancien tarif</i>	<i>Nouveau tarif</i>
I – COTISATION TRIMESTRIELLE PAR ENFANT		
<u>Module 1</u> * Formation musicale + Cours instrument + Pratique collective - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	53,00 € 101,00 €	56,00 € 111,00 €
<u>Module 2</u> * Formation musicale + Pratique collective - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	49,00 € 79,00 €	52,00 € 87,00 €
<u>Module 3</u> * Formation musicale - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	48,00 € 75,00 €	51,00 € 83,00 €
<u>Module 4</u> * Eveil musical de 3 à 6 ans - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	48,00 € 57,00 €	51,00 € 63,00 €
<u>Module 5</u> * Pratique collective - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	22,50 € 27,00 €	24,00 € 30,00 €
<u>2^{ème} enfant</u> * Toutes discipline - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	22,50 € 36,00 €	26,00 € 45,00 €
<u>3^{ème} enfant et plus</u> * Toutes discipline - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	- -	23,00 € 42,00 €
(2 ^{ème} instrument) - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	26,50 € 50,50 €	28,00 € 56,00 €
Durée des cours (suivant les niveaux) * Instrument : de 0h20 à 1h * Formation musicale : de 0h45 à 1h30 * Pratique collective : de 0h45 à 1h30		

<u>COTISATIONS – ADULTES (Montant trimestriel)</u>	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
<u>Module 1</u> - ROYAN - Autres Communes	75,00 € 140,00 €	79,00 € 150,00 €
<u>Module 2</u> - ROYAN - Autres Communes	64,00 € 111,00 €	67,00 € 120,00 €
<u>Module 3</u> - ROYAN - Autres Communes	59,00 € 108,00 €	62,00 € 116,00 €
<u>Module 5</u> - ROYAN - Autres Communes	28,00 € 36,00 €	30,00 € 38,00 €
<u>2^{ème} instrument</u> - ROYAN - Autres Communes	37,50 € 70,00 €	39,00 € 75,00 €
II – CONDITIONS D'INSCRIPTION		
* Eveil musical : dès l'âge de 4 ans dans la limite des places disponibles		
* Adultes : dans la limite des places disponibles		
* Disciplines instrumentales : après tests à la rentrée, âge minimum 6 ans		
* Formation musicale : après tests à la rentrée, âge minimum 7 ans		
III – LOCATION INSTRUMENTS		
32,00 €/trimestre + Caution de 150,00 €/instrument		

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 & 7083 – Fonction 311 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 22 juin 2023

Pour le Maire,
et par délégation
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 juin 2023

